



# ALERTE À LA SÉCURITÉ



Alerte à la sécurité n° : **0000005**

Publié le **7 juin 2023** par le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

## Rentrer à la maison en toute sécurité après une absence prolongée – Mesures de sécurité pour le gaz et l'électricité

### Résumé

En cas de risque d'incendie, d'évacuation ou de panne de courant, les propriétaires et les entreprises doivent prendre des précautions pour les appareils fonctionnant au gaz et à l'électricité.

### Comment évacuer sa maison en toute sécurité

En cas d'ordre d'évacuation, suivez les instructions des autorités. Ne restez pas chez vous ou à votre lieu de travail.

Si vous avez assez de temps, faites ce qui suit :

- Débranchez les appareils électriques non essentiels.
- Assurez-vous que les robinets, valves et commandes d'alimentation des appareils et des systèmes sont fermés ou éteints.
- Si votre domicile ou votre entreprise utilise du gaz naturel ou du propane, coupez l'alimentation uniquement si vous connaissez la bonne procédure.



# ALERTE À LA SÉCURITÉ



## Retourner à la maison après un ordre d'évacuation

Rentrez chez vous seulement lorsque les autorités compétentes vous y autorisent.  
Suivez les précautions ci-dessous :

- **Respectez** toutes les consignes de sécurité données par les autorités (police et pompiers).
- **N'essayez pas** de faire fonctionner un appareil au gaz naturel ou au propane qui a été exposé au feu ou à l'eau avant qu'un technicien agréé l'ait inspecté.
- La présence d'une odeur d'œufs pourris peut signaler une fuite de gaz naturel ou de propane. **Quittez immédiatement les lieux** et appelez la compagnie de gaz, le fournisseur de propane ou le 911.
- **Ne branchez pas ou n'allumez pas** un appareil ou un système endommagé par l'eau. Appelez d'abord un entrepreneur agréé pour qu'il vienne faire une inspection.

## Nous joindre

Direction de la sécurité

[SafetyBranch@novascotia.ca](mailto:SafetyBranch@novascotia.ca)

Travail, Compétences et Immigration

1-800-952-2687